



RÉSUMÉ OFFICIEL

VERS UN MONDE DIGNE DES ENFANTS :

Rapport sur le suivi de la Session
extraordinaire de l'Assemblée générale
des Nations Unies consacrée aux
enfants dans les pays de l'Organisation
internationale de la Francophonie

Pour chaque enfant
Santé, Éducation, Égalité, Protection
FAISONS AVANCER L'HUMANITÉ

unicef 

REMERCIEMENTS

Ce rapport a été préparé avec l'aide de nombreuses personnes et organisations, notamment Mme Odile Akpaka, consultante, et les bureaux de l'UNICEF dans les pays membres et observateurs de l'Organisation internationale de la Francophonie : Albanie, Belgique, Bénin, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Dominique, Égypte, ex-République yougoslave de Macédoine, France, Gabon, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Haïti, Liban, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Niger, Pologne, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Slovaquie, Slovénie, Suisse, Tchad, Togo, Tunisie, Vanuatu, Viet Nam.

Photo de couverture :

© UNICEF/HQ04-0637/Giacomo Pirozzi

© Fonds des Nations Unies pour l'enfance, 2004

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	2
DES STRATÉGIES NATIONALES POUR UN MONDE DIGNE DES ENFANTS	4
LES PRIORITÉS CLÉS.....	6
PROGRÈS	
PROMOUVOIR UNE VIE MEILLEURE ET PLUS SAINES.....	8
OFFRIR UNE ÉDUCATION DE QUALITÉ	9
PROTÉGER LES ENFANTS CONTRE LA MALTRAITANCE, L'EXPLOITATION ET LA VIOLENCE.....	10
LUTTER CONTRE LE VIH/SIDA	11
MOBILISATION DES RESSOURCES	12
FAIRE FACE AUX DÉFIS ET CONTRAINTES	14
VERS UN MONDE DIGNE DES ENFANTS.....	16
PRIORITÉ À LA SURVIE	18
NOTES.....	20



INTRODUCTION

Lors de la Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée aux enfants en mai 2002, les 190 délégations nationales – dont 69 étaient dirigées par des chefs d'État ou de gouvernement – ont réaffirmé dans la Déclaration finale l'obligation de « promouvoir et de protéger les droits et le bien-être de tous les enfants » et se sont engagés à créer *Un monde digne des enfants*. Le plan d'action pour réaliser cet objectif confirme les engagements précédents et constitue une contribution pour la mise en œuvre de la Convention relative aux

droits de l'enfant. Il a été adopté par les délégations nationales, en présence de nombreuses personnalités de la société civile et de plus de 400 enfants qui ont participé activement à la Session extraordinaire.

L'atteinte des objectifs d'*Un monde digne des enfants* doit permettre d'améliorer nettement la situation des enfants et du monde entier. Par contre, si ces objectifs ne sont pas réalisés, de tragiques conséquences pour les enfants s'en suivront. C'est dire la nécessité absolue que les promesses faites aux enfants par les gouvernements et les donateurs soient tenues.

Le présent rapport, publié à l'occasion du X^{ème} sommet de la Francophonie qui se tient à Ouagadougou (Burkina Faso), les 26 et 27 novembre 2004, s'attache à rendre compte des progrès réalisés par les États et gouvernements membres et observateurs de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) depuis la Session extraordinaire des Nations Unies consacrée aux enfants et à dresser l'état de la situation des enfants dans ces pays.

DES STRATÉGIES NATIONALES POUR UN MONDE DIGNE DES ENFANTS

Dans les engagements pris par les pays lors de la Session extraordinaire consacrée aux enfants figure la mise en place de politiques et de plans d'action nationaux et de divers mécanismes chargés de promouvoir et protéger les droits et le bien-être des enfants. L'allocation de ressources supplémentaires, l'implication de la société civile et le suivi régulier de la situation des enfants font partie intégrante de ces engagements.

Dans la limite des informations disponibles¹, il apparaît que :

- Quatre pays ont établi un plan d'action national pour prendre en compte les engagements pris lors de la Session extraordinaire consacrée aux enfants en 2002. Il s'agit de l'Albanie, du Canada, de la Tunisie et du Viet Nam.
- De tels plans sont en cours d'élaboration ou d'adoption par les gouvernements de 15 pays de l'OIF : Belgique, Bulgarie, Côte d'Ivoire, Égypte, France, Guinée, Guinée-Bissau, Haïti, Lituanie, Niger, République centrafricaine, République démocratique populaire lao, Roumanie, Slovaquie, Vanuatu.
- Des plans sont prévus au Bénin, Cameroun, Congo, Mali, Maroc et en Mauritanie.

Parfois chez ces mêmes membres, souvent chez d'autres qui n'ont pas élaboré un tel plan d'action national, les priorités d'action définies lors de la Session extraordinaire consacrée aux enfants ont été intégrées dans d'autres documents de planification, en particulier dans les Documents de Stratégie de réduction de la pauvreté et les différents plans sectoriels.

LES PRIORITÉS CLÉS

Le plan d'action issu de la Session extraordinaire définit quatre priorités clés et une série d'objectifs et de stratégies pour les atteindre au courant de cette décennie.

- ***Promouvoir une vie meilleure et plus saine*** : Sept objectifs et 25 mesures ont été arrêtés pour « briser l'engrenage intergénérationnel de la malnutrition et du délabrement de la santé en apportant des améliorations qui permettront à tous les enfants de prendre un bon départ dans la vie ».
- ***Offrir une éducation de qualité*** : Six objectifs et 19 mesures ont été retenus pour garantir qu'en 2015 chaque enfant ait accès à une éducation primaire, gratuite, obligatoire et de qualité et termine ses études.

- ***Protéger les enfants contre la maltraitance, l'exploitation et la violence*** : Cinq objectifs et 47 mesures ont été définis pour garantir aux enfants le droit d'être protégés contre toutes les formes de maltraitance, de délaissement, d'exploitation et de violence.
- ***Lutter contre le VIH/SIDA*** : Trois objectifs et huit mesures à très court terme (d'ici à 2003 ou d'ici à 2005) ont été adoptés pour lutter contre l'incidence dévastatrice du VIH/SIDA sur les enfants.



PROMOUVOIR UNE VIE MEILLEURE ET PLUS SAINES

Entre 1990 et 2003 neuf pays de l'OIF ont réussi à réduire les taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans de moitié ou plus : Albanie, Égypte, ex-République yougoslave de Macédoine, Maroc, Pologne, République tchèque, Slovaquie, Tunisie et Viet Nam. D'autres pays, sans réduire ces taux de moitié, ont cependant nettement progressé. Les 10 pays de l'OIF ayant les plus hauts taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans sont tous situés en Afrique sub-saharienne².

En 2003, 24 pays de l'OIF ont enregistré une couverture vaccinale pour le DTC3 (trois doses de vaccin contre la diphtérie, la coqueluche et le tétanos) inférieure à 80 pour cent. Treize d'entre eux ont néanmoins progressé par rapport à 1990³.

L'OIF compte neuf pays où le taux de mortalité maternelle est égal ou supérieur à 1 000 pour 100 000 naissances vivantes⁴; dans presque tous ces pays, moins de la moitié des accouchements est réalisée par du personnel qualifié.

Entre 1990 et 2002, huit pays ont progressé de 25 pour cent et plus en matière d'accès à l'eau potable⁵, et huit de 50 pour cent et plus dans la couverture en assainissement adéquat⁶. Malgré ces efforts, la comparaison des progrès réalisés en matière d'accès à l'eau potable par l'ensemble des pays du monde avec ceux de la Francophonie révèle que la différence au détriment de ces derniers s'est creusée. Dans 25 pays de l'OIF, moins de la moitié de la population peut accéder à un assainissement adéquat.

OFFRIR UNE ÉDUCATION DE QUALITÉ

Dans l'espace francophone, 21 800 000 enfants d'âge scolaire (10 200 000 garçons et 11 600 000 filles, soit 53 pour cent du total) ne sont pas scolarisés ou ne vont pas à l'école pour des raisons tout à la fois économiques, socioculturelles et liées aux systèmes éducatifs. Vingt-quatre pays se situent en dessous de la moyenne mondiale (80 pour cent) pour les taux nets de scolarisation/fréquentation dans l'enseignement primaire⁷.

Près des deux tiers des pays en développement de l'OIF ont enregistré une amélioration quantitative de la scolarisation des filles durant les 10 dernières années. Néanmoins 16 pays accusent une différence de 5 points de pourcentage

et plus entre les taux de scolarisation/fréquentation des garçons et ceux des filles dans l'enseignement primaire⁸. L'alphabétisation des femmes progresse très lentement dans maintes communautés.

L'Initiative pour l'accélération de l'éducation pour tous, l'Initiative des Nations Unies pour l'éducation des filles et la Stratégie d'accélération 25 d'ici à 2005 font partie des actions lancées par la communauté internationale pour permettre à l'éducation, et en particulier à l'éducation des filles, de réaliser les bonds en avant indispensables au développement des personnes et des pays.

PROTÉGER LES ENFANTS CONTRE LA MALTRAITANCE, L'EXPLOITATION ET LA VIOLENCE

Des campagnes de sensibilisation, des programmes et des réformes législatives sont en cours dans plusieurs pays de l'OIF pour garantir le droit des enfants à la protection. Dans 20 pays, au moins un quart des enfants n'est pas enregistré⁹. Les mariages précoces et les mutilations génitales féminines semblent diminuer, suite à des lois et des campagnes d'information, mais des résistances, plus ou moins fortes selon les pays, font obstacle aux changements. Pour lutter contre les répercussions des conflits armés, des gouvernements, avec l'appui de l'UNICEF, ont formé des mobilisateurs communautaires pour les enfants sans soutien parental et poursuivi la démobilisation des enfants associés aux groupes et forces armés. Dans les pays en développement ainsi que les pays développés, des initiatives ont été prises pour faire face

aux problèmes des jeunes en difficulté ou en conflit avec la loi.

Suite à la ratification par 45 pays de la Francophonie de la Convention n° 182 de l'Organisation internationale du Travail concernant l'interdiction des pires formes du travail des enfants, des lois et des mesures ont été prises, mais il reste énormément à faire. Devant le scandale de la traite et de l'exploitation sexuelle des enfants, les pays de la Francophonie ont réagi avec vigueur et des accords ont été passés entre pays frontaliers ou d'une même région pour lutter contre une telle violation des droits de l'enfant.

L'intervention des organisations de la société civile est particulièrement importante dans les différents problèmes liés à la protection de l'enfant, étant donné leur caractère multisectoriel.

LUTTER CONTRE LE VIH/SIDA

Les effets dévastateurs de la pandémie du VIH/SIDA se font particulièrement sentir sur les familles et les communautés les plus vulnérables, et parmi elles les enfants. À une seule exception, tous les pays de l'OIF ayant un taux de prévalence du VIH/SIDA supérieur à 3 pour cent chez les adultes (15–49 ans) appartiennent à l'Afrique sub-saharienne¹⁰. Dans cette même région, 20 pays de l'OIF totalisent plus de 2 500 000 enfants (de 0 à 17 ans inclus) orphelins du SIDA. Plus de la moitié d'entre eux se trouve au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire et en République démocratique du Congo.

Dans bien des pays, malgré des campagnes de sensibilisation, le niveau d'information des jeunes et des femmes reste bas et nombre d'entre eux vivent dans l'ignorance des risques qu'ils courent. Ce manque de prise de conscience est d'autant plus grave qu'on assiste de plus

en plus à une féminisation de la maladie.

Dans le domaine de la prise en charge des personnes vivant avec le VIH/SIDA, des progrès ont été réalisés et les personnes elles-mêmes s'organisent pour obtenir certains traitements, mais la stigmatisation et l'accessibilité très limitée aux soins de santé dans certains pays constituent de fortes contraintes.

Dans la plupart des pays atteints de plein fouet par la pandémie, des plans stratégiques de lutte contre le SIDA ont été élaborés ou intégrés dans les Documents de Stratégie de réduction de la pauvreté. Néanmoins, en dépit de l'engagement des pouvoirs publics et de la société civile, la réponse à la pandémie jusqu'à ce jour ne reflète pas cette priorité qu'est le VIH/SIDA vu son grand impact sur les individus, les familles et les communautés.

MOBILISATION DES RESSOURCES

Dans certains pays de l'OIF, les parts des budgets allouées au remboursement de la dette et aux dépenses militaires constituent des obstacles majeurs à l'investissement dans les services sociaux de base, et particulièrement ceux qui ciblent les enfants. La moyenne des dépenses des gouvernements allouées au secteur de la santé est de 4 pour cent pour les pays en développement et 5 pour cent pour les pays développés. Pendant la période 1999–2002, cinq pays en développement appartenant à l'OIF ont pu affecter plus de 20 pour cent des dépenses publiques à l'éducation : Bénin (31 pour cent), Rwanda (26 pour cent), Mauritanie (23 pour cent), Côte d'Ivoire (21 pour cent), Madagascar (21 pour cent).

Parmi les pays membres de l'OIF et du Comité d'aide au développement (CAD), le Luxembourg a atteint l'objectif fixé par la communauté internationale d'allouer 0,70 pour cent du revenu national brut (RNB) du pays à l'aide publique au développement (APD). Dans la période 1990–2002, la France, le Canada et la Belgique ont annulé la somme la plus élevée de dette bilatérale.

AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT

Pays	APD/RNB 2000	APD/RNB 2002	Rang* dans CAD selon APD/RNB	Rang* dans CAD selon APD en \$
Belgique	0,36	0,43	6 ^{ème}	13 ^{ème}
Canada	0,25	0,28	12 ^{ème}	8 ^{ème}
France	0,32	0,38	8 ^{ème}	3 ^{ème}
Luxembourg	0,71	0,77	5 ^{ème}	21 ^{ème}
Suisse	0,34	0,32	10 ^{ème}	15 ^{ème}

*Rangs pour l'année 2002.

Sources : Fonds des Nations Unies pour l'enfance, *La Situation des enfants dans le monde 2004*, UNICEF, New York, 2003 ; et Organisation de coopération et de développement économiques, *Rapport annuel de l'OCDE 2003*, OCDE, Paris, 2004.

FAIRE FACE AUX DÉFIS ET CONTRAINTES

L'engagement au plus haut niveau de l'État est un facteur déterminant de la réussite d'une action publique en faveur des enfants. De grands progrès ont été réalisés dans beaucoup de pays de l'espace francophone en matière de définition de politiques et de stratégies, que ce soit dans les domaines de la santé, de l'éducation ou de la protection des enfants. Mais les contraintes sont réelles et nombreuses, qu'elles soient liées au financement, à la pauvreté des populations, aux limitations structurelles et institutionnelles ou aux situations d'urgence. De plus en plus, il faut agir de manière concertée et multisectorielle ; une coordination efficace permet non seulement une meilleure planification, mais surtout un partage des initiatives positives et une synergie des actions à moindre coût.

Le thème même de ce X^{ème} Sommet –
« Espace solidaire pour un développement

durable » – présuppose des pays de la Francophonie une réponse commune aux défis actuels, en particulier ceux vécus par les pays africains. Le total annuel des dépenses supplémentaires pour l'investissement consacré aux enfants et au développement humain en Afrique a été estimé par le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) à environ 20,5 milliards de dollars¹¹. La mobilisation internationale autour des Objectifs du Millénaire pour le développement, le consensus de Monterrey pour réunir les conditions économiques nationales et internationales requises pour atteindre les Objectifs de la Déclaration du Millénaire et la participation croissante de la société civile, en particulier des jeunes eux-mêmes, entre autres, constituent des opportunités importantes pour l'atteinte des objectifs d'*Un monde digne des enfants*.

Pour nombre de pays en développement appartenant à l'OIF, armer les enfants contre le VIH/SIDA, universaliser l'éducation des filles et protéger les enfants contre toutes les formes de violence constituent les défis les plus urgents.

VERS UN MONDE DIGNE DES ENFANTS

Les processus et mécanismes suivants contribueront à l'atteinte des objectifs d'*Un monde digne des enfants* dans l'espace francophone:

- **La création de conseils nationaux pour les enfants**, rattachés au plus haut niveau politique, permettrait de privilégier les problèmes des enfants sur l'agenda politique et faciliter l'indispensable collaboration interministérielle et la coopération avec les organisations de la société civile.
- **La coopération avec la société civile**, tant au niveau national que local, devrait être maintenue et même renforcée pour la mise en œuvre et le suivi des plans, stratégies et politiques affectant les enfants.
- **Des partenariats pourraient être constitués « horizontalement »**, y compris entre communes et provinces, et aux niveaux régional et mondial. Ainsi des coalitions de journalistes, d'artistes, de parlementaires et de jeunes, entre autres, peuvent se mettre en place et constituer des ressources

en matière d'énergie, de compétences, d'engagement politique et de finances.

- Pour renforcer les synergies, il serait nécessaire d'assurer la **convergence entre les données nécessaires** pour le suivi des Objectifs du Millénaire pour le développement et ceux de la Convention relative aux droits de l'enfant et d'*Un monde digne des enfants*.
- Un **retour de l'information, une réflexion commune avec les premiers intéressés et un débat participatif** devraient se concrétiser aux différents niveaux. Le plus souvent les données partent du niveau local et remontent pour satisfaire les demandes du niveau supérieur, mais elles sont rarement utilisées par les acteurs locaux eux-mêmes.
- Dans le mécanisme africain d'examen par les pairs, il serait souhaitable d'accorder un rôle important à **la comparaison des niveaux atteints dans le pays**, en matière d'éducation, de mortalité et de malnutrition en relation avec les performances attendues sur la base du revenu national brut. Cette comparaison alimenterait la réflexion et le débat sur l'origine des difficultés ou des réussites par rapport à une référence.
- Les pays de l'OIF sont invités à appuyer le mécanisme africain d'examen par les pairs en encourageant **la participation des enfants et des jeunes**. Dans nombre de pays, ceux-ci avaient contribué d'une manière ou d'une autre à l'élaboration des plans d'action pour *Un monde digne des enfants* ; il importe que cette participation, véritable opportunité, se poursuive pour la mise en œuvre de ces plans.

PRIORITÉ À LA SURVIE

La mortalité des enfants de moins de cinq ans constitue un scandale qui pourrait être évité dans bien des cas avec des actions réalisables, si la volonté politique s'accompagne des ressources matérielles, financières et humaines nécessaires. Quelques-unes de ces actions peuvent être rappelées ici :

- fournir les soins prénatals et postnatals et les soins aux nouveau-nés, notamment pour les femmes et enfants habitant dans des régions dépourvues de services
- prévenir la transmission du VIH/SIDA de la mère à l'enfant
- promouvoir l'allaitement maternel exclusif pendant les six premiers mois de la vie de l'enfant
- assurer la vaccination complète des enfants de moins d'un an en veillant à ce que le taux de vaccination atteigne au moins 80 pour cent dans toutes les circonscriptions ou communes

- renforcer l'utilisation systématique de « moustiquaires imprégnées », pour réduire la prévalence du paludisme
- améliorer l'accès à l'eau salubre et à un assainissement approprié
- promouvoir l'utilisation de la réhydratation orale en cas de diarrhée
- garantir la sécurité alimentaire des ménages
- fournir les suppléments en micronutriments
- appliquer des mesures préventives pour réduire le nombre d'accidents chez les enfants.

Le développement intégré du jeune enfant constitue la première étape de tout le processus pour atteindre les objectifs d'*Un monde digne des enfants*. Tous les pays, même ceux qui affichent des revenus faibles, peuvent respecter les droits de l'enfant et accorder un accès universel aux services sociaux de base, pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement et la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire dans un espace solidaire pour le développement durable.

NOTES

- ¹ Les données pour cette section proviennent des rapports annuels des bureaux de pays de l'UNICEF et constituent des éléments de la base de données Francophonie de l'UNICEF au 24 avril 2004. Le délai prévu pour l'élaboration des plans d'action nationaux avait été fixé à fin 2003.
- ² Burkina Faso, Burundi, Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Mali, Mauritanie, Niger, République démocratique du Congo, Rwanda, Tchad. À partir d'ici, sauf indication contraire, les données rassemblées dans ce rapport sont celles de l'UNICEF fournies pour le rapport *La Situation des enfants dans le monde 2005*.
- ³ Cambodge, Cameroun, Guinée, Guinée-Bissau, Haïti, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, Sénégal, Tchad.
- ⁴ Burkina Faso, Burundi, Guinée-Bissau, Mali, Mauritanie, Niger, République centrafricaine, Rwanda, Tchad.
- ⁵ Burkina Faso, Cameroun, Haïti, Mali, Mauritanie, République centrafricaine, Rwanda, Tchad.
- ⁶ Bénin, Cameroun, Haïti, Madagascar, Mauritanie, République démocratique du Congo, Niger, Viet Nam.
- ⁷ Par ordre décroissant : Rwanda, Cameroun, Sao Tomé-et-Principe, Cambodge, Togo, Madagascar, République démocratique populaire lao, Guinée équatoriale, Côte d'Ivoire, Bénin, Guinée, Haïti, République démocratique du Congo, Burundi, Sénégal, Mauritanie, République centrafricaine, Guinée-Bissau, Mali, Tchad, Djibouti, Comores, Niger, Burkina Faso.
- ⁸ Bénin, Burundi, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Djibouti, Guinée, Guinée-Bissau, Mali, Niger, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, Sénégal, Tchad, Togo.
- ⁹ Bénin, Burundi, Cambodge, Côte d'Ivoire, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Haïti, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Tchad, Viet Nam.
- ¹⁰ Burundi, Burkina Faso, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Rwanda, Tchad, Togo. Haïti aussi a un taux de prévalence du VIH/SIDA supérieur à 3 pour cent chez les adultes.
- ¹¹ Union africaine, Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, Secrétariat du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, Fonds des Nations Unies pour l'enfance, *Le jeune visage du NEPAD*, UNICEF, New York, 2003, p. 35.

« L'avenir de l'enfance ne peut être conçu en dehors d'une réflexion plus globale qui intéresse le devenir de notre planète, qu'il s'agisse de la lutte contre la pauvreté, de la promotion et de la défense de la diversité culturelle, ou encore de la démocratisation de l'accès aux technologies de l'information et de la communication. Autant de domaines auxquels les enfants, nos enfants, sont partie prenante. Et où la Francophonie agit et entend poursuivre son engagement, pour apporter là aussi sa contribution à la mise en oeuvre de la Déclaration sur l'enfance... »

Déclaration de l'Organisation internationale de la Francophonie à la Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée aux enfants, mai 2002

Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)
3 UN Plaza, New York, NY 10017, États-Unis
pubdoc@unicef.org
www.unicef.org/french

Novembre 2004